



## « Les Fabriques à Musique »

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la création musicale,  
au travail d'écriture et de composition

**Année scolaire 2018-2019**

### **Appel à candidatures à destination des classes**

#### **1. Présentation et objectifs des « Fabriques à Musique »**

En 2015, la Sacem lance « La Fabrique à Chansons » : 100 auteurs-compositeurs interviennent dans 100 classes de CM1 ou CM2 partout en France pour écrire 100 chansons et les présenter sur scène. Depuis, 3 éditions se sont déroulées avec l'appui du réseau des salles de musiques actuelles auxquelles s'est ajoutée, en 2017-2018, « La Fabrique Électro », proposée aux collégiens.

Forte du succès rencontré auprès des différents acteurs, artistes, enseignants, élèves, parents, structures locales organisatrices de l'opération et collectivités territoriales, l'opération menée en partenariat avec les ministères de l'éducation nationale et de la culture, Réseau Canopé, et France Bleu pour le partenariat presse (ci-après les « Partenaires »), s'ouvre en 2018-2019 à toutes les esthétiques musicales. En plus de la chanson et des musiques électroniques, sont dorénavant concernés : le jazz intégrant les musiques improvisées, la musique (savante) contemporaine, la musique à l'image (cf. musique de films). « Les Fabriques à Musique » regroupent ainsi cinq projets liés à la création musicale autour de cinq esthétiques musicales.

« **Les Fabriques à Musique** » sont portées conjointement avec les partenaires de la SACEM de chacune des filières musicales concernées (ci-après nommés les « Partenaires filières ») :

- **La Fabrique à Chansons** avec la Fédération des Lieux de Musiques Actuelles - FEDELIMA
- **La Fabrique Electro** avec le groupe de travail électro de la Sacem composé de professionnels de la filière
- **La Fabrique Musique contemporaine** avec l'association Musique Nouvelle en Liberté – MNL et Futurs Composés, réseau national de la création musicale
- **La Fabrique Jazz** avec l'Association Jazzé Croisé – AJC et l'association Banlieues Bleues, adhérent du réseau AJC
- **La Fabrique Musique et Image** avec l'Union des Compositeurs de Musique de Films – UCMF

Elles ont pour objectifs de proposer aux professeurs des écoles et des établissements scolaires, de travailler avec les acteurs artistiques et culturels locaux (artistes professionnels, ensembles musicaux, enseignants des conservatoires et écoles de musique, musiciens intervenants, lieux culturels etc.) ainsi que les collectivités territoriales, pour encourager la coopération et la création de partenariats durables dans le domaine de la pratique collective musicale.

Cette action éducative nationale s'inscrit pleinement dans l'action menée par les ministres de l'éducation nationale et de la culture : donner à 100 % des enfants l'accès à une éducation artistique et culturelle de qualité, qu'il s'agisse de l'accès aux connaissances acquises dans le domaine des arts et de la culture mais aussi de la pratique artistique ainsi que de la rencontre avec des artistes et des œuvres dans des lieux de culture.

Dans ce cadre, la pratique collective musicale a été tout particulièrement valorisée. La « Rentrée en musique », opération initiée en septembre 2017, visant à créer un environnement favorable le jour de la rentrée scolaire dans les écoles, les collèges et les lycées, ainsi que le lancement d'un « Plan chorale » le 11 décembre 2017, en sont emblématiques.

## **2. Déroulement de l'opération « Les Fabriques à Musique »**

### **2.1 Appel à candidatures des structures et lieux de musique labellisés**

La SACEM a lancé, du 7 mars au 15 avril 2018, un appel à candidatures (<https://aide-aux-projets.sacem.fr/actualites/appels-a-candidature/appel-a-projet-2018-2019>) en priorité auprès des structures et lieux de musique labellisés, les invitant à participer à l'opération.

Les salles sélectionnées ont d'ores et déjà choisi l'auteur-compositeur qui travaillera avec chacune des classes participantes, soit plus de 140 artistes répartis sur l'ensemble du territoire.

Dans chaque structure musicale retenue pour participer à l'opération, une personne ressource sera chargée de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du ou des projets retenus. Véritable coordinateur entre les différents acteurs engagés, les partenaires et la structure culturelle, il sera également l'interlocuteur privilégié de la Sacem.

### **2.2 Participation des classes**

Selon les esthétiques musicales, les écoles, établissements scolaires et niveaux visés sont les suivants :

- La Fabrique à Chansons → Écoles élémentaires, classes de CM1 et CM2 (cycle 3)
- La Fabrique Electro → Collèges (cycle 4)
- La Fabrique Musique contemporaine → Collèges ou lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ou lycées professionnels (LP)
- La Fabrique Jazz → Collèges ou lycées (LEGT ou LP)
- La Fabrique Musique et Image → Collèges ou lycées (LEGT ou LP)

Les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), en lien avec les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) et/ou les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) éducation musicale et chant choral et les directeurs régionaux des affaires culturelles (DRAC), sont chargés **de repérer et de sélectionner** (selon des modes opératoires propres aux académies) le nombre exact de classes volontaires pour participer à l'opération à partir des informations figurant dans le tableau récapitulatif établi par la SACEM (cf. le nombre de salles sélectionnées au sein de chaque académie et leur situation géographique).

Attention, si un artiste est particulièrement éloigné de la salle partenaire (cf. tableau récapitulatif), il conviendra alors de trouver une école ou un établissement scolaire situé à mi-chemin entre eux deux.

La liste stabilisée et définitive des classes sélectionnées est transmise par les DAAC à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ([lesfabriquesamusique@education.gouv.fr](mailto:lesfabriquesamusique@education.gouv.fr)) **pour le 25 juin 2018 au plus tard.**

### **2.3 Modalités de rapprochement des écoles ou des établissements scolaires, et des auteurs-compositeurs et constitution des binômes**

Plus de 140 classes sont sélectionnées au plan national pour participer à cette opération.

La liste nationale des binômes auteurs-compositeurs – enseignants/classes est publiée début juillet 2018.

Les DAAC seront chargés à la suite de communiquer les coordonnées des salles et des auteurs-compositeurs sélectionnés à chacune des classes retenues afin qu'artistes, écoles et établissements scolaires puissent concevoir conjointement le projet pédagogique, le calendrier des interventions et la thématique des projets.

### **2.4 Interventions en classes**

Les auteurs-compositeurs, en binôme avec les enseignants, interviendront au minimum sur la base de 5 séances de 2h pour créer, avec les élèves, une œuvre musicale - musique, texte et musique, image et musique selon les cas - d'une durée de 4 à 15 minutes.

Selon le projet, les élèves pourront utiliser :

- la voix parlée et/ou chantée tenant compte des spécificités des voix d'enfants et de jeunes – **texte en français** ;
- les percussions corporelles ;
- les instruments acoustiques et numériques disponibles ;
- etc.

Selon le projet, la création musicale pourra s'ouvrir à d'autres disciplines artistiques : danse, théâtre, arts visuels, arts plastiques...

Concernant la Fabrique Musique et Image, le compositeur et l'enseignant s'appuieront sur un court-métrage d'une durée de 2 à 5 minutes, réalisé par les élèves avec l'appui d'un professionnel de l'image.

A titre indicatif, ces cinq interventions comprendront :

- la rencontre de l'auteur-compositeur avec la classe (présentation, parcours) choix du thème et consignes d'écriture et de création ;
- l'élaboration de l'œuvre ;
- la préparation de la restitution publique de l'œuvre créée.

Ces interventions seront intégrées aux activités scolaires et/ou périscolaires selon les modalités locales. Un calendrier précis accompagnera le projet pédagogique établi par l'enseignant et l'auteur-compositeur.

Le programme sera complété, quand cela sera possible, par une intervention supplémentaire en classe par le délégué local de la Sacem afin de sensibiliser les enfants et les jeunes aux notions de propriété intellectuelle, droit d'auteur et copie privée.

Les éléments exposés ci-dessus constituent une base. Les équipes éducatives, en lien avec les artistes et les partenaires, pourront si besoin l'adapter, en particulier pour l'intégrer à une opération de plus grande ampleur.

### **2.5 Restitution**

L'œuvre créée par l'auteur-compositeur, les élèves et leurs enseignants, sera présentée lors d'une restitution publique, organisée dans des conditions professionnelles.

Elle aura lieu la seconde quinzaine de mai 2019 dans le cadre d'un mini-concert de l'auteur-compositeur ou pour La Fabrique Musique et Image lors d'une manifestation autour de la thématique, en présence des élèves de l'école ou de l'établissement scolaire, des enseignants, des familles, etc... **L'accès sera gratuit** pour les élèves, leur famille et les équipes éducatives.

## 2.6 Vidéo

Chaque œuvre créée fera l'objet d'une vidéo portant témoignage du travail des élèves. Sa réalisation est libre. Toutes les vidéos seront ensuite valorisées sur la chaîne You Tube de l'opération.

Une autorisation au titre du droit à l'image devra être obtenue par la structure participante auprès des parents, des enfants, des jeunes, des enseignants et des artistes. A ce titre, un modèle d'autorisation sera transmis par la Sacem et accessible depuis la page éducol dédiée à l'opération : <http://eduscol.education.fr/cid88038/-les-fabriques-a-musique.html>

## 3. Calendrier

### Mars - Septembre 2018 : phase préparatoire

- 6 mars – 15 avril 2018 inclus : dépôt des candidatures (partenaires)
- Avril 2018 : sélection par un comité national (composé de représentants des différents partenaires de l'opération) et réponse aux candidats
- Début mai 2018 : lancement de **l'appel à candidature dans les écoles et les établissements scolaires** par le ministère de l'éducation nationale via une lettre à l'attention des recteurs d'académie et des inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) puis repérage et sélection des classes
- Fin juin 2018 : constitution des binômes auteur-compositeur/enseignant

### Septembre 2018 – Avril 2019 : mise en œuvre

- Septembre 2018 : élaboration des projets pédagogiques par les binômes auteurs-compositeurs/enseignants
- Octobre 2018 - Avril 2019 : interventions des auteurs-compositeurs en classe

**2<sup>e</sup> quinzaine de Mai 2019 : restitution publique des œuvres créées** et livraison des vidéos pour mise en ligne sur la chaîne « Les Fabriques à Musique » de la Sacem, relayée par ses partenaires.

**Remplir ensuite l'ensemble des informations demandées et soumettre votre dossier.**

Pour toute question concernant « **Les Fabriques à Musique** », merci de vous adresser par mail au pôle Jeune Public & Education Artistique : [lesfabriquesamusique@sacem.fr](mailto:lesfabriquesamusique@sacem.fr)

**Retrouvez toutes les informations relatives à cette opération sur :**

- **Le site de la SACEM :**  
<https://aide-aux-projets.sacem.fr/actualites/appels-a-candidature/appel-a-projet-2018-2019>
- **Le site du ministère de l'éducation nationale :**  
<http://eduscol.education.fr/cid88038/-les-fabriques-a-musique.html>
- **La chaîne YouTube des « Fabriques à Musique » :**  
<https://www.youtube.com/channel/UCF1I9bvoRsBHXJd9n5dJ9cQ/feed>

**Contacts :**

- DGESCO : [lesfabriquesamusique@education.gouv.fr](mailto:lesfabriquesamusique@education.gouv.fr)
- SACEM : [lesfabriquesamusique@sacem.fr](mailto:lesfabriquesamusique@sacem.fr)

